

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE",  
sont en ligne sur [www.serce.fr](http://www.serce.fr),  
rubrique "Publications / La presse lue par le SERCE"

## ZOOM

### France 2030 :

#### 30 Mds€ pour décarboner, réindustrialiser, innover et exporter

Le Chef de l'État, Emmanuel Macron a présenté en détail le plan "France 2030" qui prévoit d'investir 30 Mds € sur 5 ans pour développer la compétitivité industrielle de l'Hexagone dans des technologies d'avenir considérées comme des "innovations de rupture". La moitié des investissements cible les technologies bas carbone.

Le plan repose sur 10 priorités, dont la première concerne le secteur énergétique, doté de 8 Mds €. "L'objectif numéro 1 est de faire émerger d'ici 2030 des réacteurs nucléaires de petite taille innovants, avec une meilleure gestion des déchets" en lui attribuant 1 Md €. Cette filière permettra à la France de devenir un "leader de l'hydrogène vert en 2030", avec au moins deux très grandes usines ou électrolyseurs d'ici là. Plus de 500 M€ financeront les technologies de rupture des énergies renouvelables.

Dans l'industrie, outre l'accélération de la digitalisation et de la robotisation, le plan prévoit d'accentuer sa décarbonation, en particulier dans les secteurs les plus énergivores (aciéries, cimenteries et chimie). Cet effort de "décarboner les usines avec des investissements publics et privés" devrait mobiliser près de 5 Mds €.

Quatre milliards d'euros seront consacrés aux solutions de mobilité, les constructeurs devant produire 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030. Trois gigafactories de batteries devront s'implanter avec "une vraie stratégie coopérative entre constructeurs" comme condition de réussite. Avec 5 ans d'avance, la mise en circulation du premier avion "bas carbone" (prévu pour 2035 initialement) s'effectuera dans un cadre de coopération européen.

Deux milliards d'euros, dont des fonds propres, seront consacrés aux enjeux d'une alimentation "saine, durable et traçable". Trois axes seront développés : le numérique, la robotique et la génétique. Dans le domaine de la santé, un objectif de production de 20 biomédicaments, et des "dispositifs médicaux" de pointe seront soutenus.

L'atteinte de ces objectifs nécessite de sécuriser la disponibilité des matériaux (plastique, terres rares, bois...), tout en développant les filières de recyclage. Une "cartographie" identifiera les dépendances du pays. Alors que "l'Europe ne produit plus que 10% des composants électroniques mondiaux", le plan prévoit de doubler sa capacité de production électronique d'ici à 2030 en le dotant de 6 Mds €.

Pour sécuriser ces "briques technologiques", 2,5 Mds € seront consacrés aux "talents" avec une prévision à dix ans des besoins de formation, et 5 Mds € (3 Mds € en fonds propres) seront investis dans la deeptech et les start-up industrielles. Objectif : faire éclore une centaine de sites par an.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, 3 à 4 Mds € permettront "d'enclencher une dynamique". La gouvernance du plan sera finalisée avant la fin de l'année "en mode commando".

► Voir la [vidéo de présentation du France 2030 à l'Élysée](https://youtu.be/v9mQlu-EQ-I) (source : <https://youtu.be/v9mQlu-EQ-I>)

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – Le Monde - 12/10/21  
Energypresse - Contexte – 13/10/21

## > ÉCONOMIE

En dépit des problèmes d'approvisionnements et de la flambée des prix de l'énergie, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire a révisé à la hausse la prévision de croissance pour 2021 à 6,25 % (après une récession de 8 % en 2020). Il rejoint ainsi l'estimation de l'Insee publiée début septembre. L'impact de l'épidémie de coronavirus ne paraît plus devoir contrarier directement l'économie nationale. Les experts de la Banque de France se montrent encore plus optimistes, estimant à " - 0,5 point la perte de PIB par rapport au niveau d'avant crise, après - 1 % en août " et un retour " presque à 100 % du niveau d'avant-crise " dès le mois d'octobre. L'investissement des entreprises devrait bondir de 12 % cette année, de quoi lui permettre de dépasser son niveau d'avant crise. Il devrait encore progresser de 5,1 % en 2022, soutenu par un environnement " particulièrement dynamique ". Pourtant les difficultés d'approvisionnement perdurent et se sont dégradées en septembre, pénalisant " l'activité de 56 % des entreprises de l'industrie et de 62 % des entreprises du bâtiment interrogées, contre respectivement 51 % et 61 % en août ", souligne la Banque de France. Les risques d'un retour de l'inflation et de la pénurie de main-d'œuvre alimentent la vigilance de Bercy. " La hausse récente de l'inflation en France est de nature temporaire " estiment les économistes de la Banque de France. Si la hausse des prix peut durer " plusieurs trimestres " et s'avérer plus forte que prévu, ils considèrent qu'elle devrait redescendre en dessous de 2 % en rythme annuel d'ici à la fin 2022.

> Le Monde – 8/10/21 - Le Figaro – Les Échos - 7 et 12/10/21

D'après le **Syndicat professionnel des fabricants de fils et de câbles électriques et de communication (SYCABEL)**, les prix de l'aluminium ont bondi de 35 % au cours des 8 premiers mois de l'année. **Ceux du cuivre ont progressé de 20 %** sur la même période. Le Sycabel estime "nécessaire de rester très attentif" et prévoit "que cette flambée puisse se poursuivre pendant de nombreux mois." Combinée aux **pénuries persistantes de bois, de matières plastiques et des "spécialités chimiques"**, la situation ne semble pas devoir s'améliorer à court terme, d'autant plus que la **hausse des coûts de l'énergie et des transports** pénalisent les circuits de production et de distribution.

> [www.batiactu.com](http://www.batiactu.com) – 5/10/21

Le 12 octobre, l'**Observatoire Économique de la Commande Publique (OECF)** de la **Direction des Affaires Juridiques (DAJ)** de Bercy a présenté un bilan de l'année 2020. Il en ressort que la crise sanitaire a eu un impact limité sur la commande publique. L'an passé, **169 000 marchés publics ont représenté un montant de 111,4 Mds €**, un niveau supérieur aux 110,8 Mds € enregistrés pour l'année 2019. Toutefois "la proportion des marchés de travaux continue globalement de diminuer en 2020" souligne **Serge Doumain, Chef du bureau Économie, statistiques et techniques de l'achat public**. La progression de 3 points en valeur (de 26 % à 29 %) s'explique principalement par les marchés conclus par la **Société du Grand Paris**. L'essentiel de la commande publique est réalisé par les marchés de fournitures et de services. **L'État** a vu ses marchés de fourniture s'envoler pour représenter plus de 57 % du montant des marchés (contre 48 % en 2019). En revanche les marchés de travaux n'ont représenté que 11,5 % du montant des marchés passés, tandis que les services se situaient à 31,5 %. Au niveau des **collectivités territoriales**, les marchés de travaux sont restés orientés à la baisse. En 2020 ils se situaient en valeur à 42 % (contre 53 % en 2017). Les indicateurs soulignent également un affaiblissement de la part des PME dans la commande publique. Si près de 60 % des marchés sont attribués aux PME, celles-ci ne représentent que 30 % du montant global (contre 32 % en 2019). Les PME se voient octroyées plus de la moitié des marchés passés par l'État (53 %), en recul de 2 points, 63 % des marchés des collectivités locales (- 4 points) et la moitié des marchés passés par les autres acheteurs (-7 points).

► Téléchargez le [Recensement économique de la Commande publique 2020 / OECF](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oecep) (source : [www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/oecep](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oecep))

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 12/10/21

La pandémie a révélé d'**importants besoins en entrepôts**, notamment dans certains secteurs d'activité comme celui de la santé ou du commerce en ligne. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, près de 2,5 millions de m<sup>2</sup> ont été commercialisés sur le marché français de l'immobilier logistique de plus de 10 000 m<sup>2</sup>, soit une "hausse de 29 % par rapport au volume de l'an dernier" souligne **JLL, société de conseil en immobilier d'entreprise**. Comparé à la moyenne des transactions sur 10 ans (1 960 000 m<sup>2</sup>), la hausse est de 25 %. Ce sont les entrepôts de 10 000 m<sup>2</sup> à 20 000 m<sup>2</sup> qui sont les plus recherchés. En 2021, on dénombre 55 réalisations. Si les transactions concernant les plate-formes d'une superficie comprise entre 20 000 m<sup>2</sup> et 40 000 m<sup>2</sup> ont reculé de 9 % au cours des 10 dernières années, le marché des sites logistiques de plus de 40 000 m<sup>2</sup> redémarre. Ils représentent la moitié des transactions (8 sur 16) validées au cours des trois derniers mois. La région **Centre-Val de Loire** a absorbé à elle seule la réalisation d'une dizaine de projets au premier semestre. Elle représente le 5<sup>ème</sup> marché de France, juste après ceux composant la **dorsale Lille-Paris-Lyon-Marseille**, qui cumulent 54 % de la demande placée nationale.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 12/10/21

D'après les indicateurs du **GIE Immostat**, qui réunit les sociétés de conseils en immobilier d'entreprises BNP Paribas Real Estate, CBRE, JLL et Cushman & Wakefield, **les investissements dans l'immobilier tertiaire se sont élevés à 14 Mds €** au cours des 9 premiers mois de 2021, en retrait par rapport aux 18 Mds € investis durant la même période en 2020. En moyenne "30 Mds € ont été investis chaque année entre 2015 et 2019", l'année 2019 atteignant un record avec 40 Mds€ investis a indiqué **Magali Marton, Directrice de la communication, du marketing et de la recherche de Colliers**. "Les volumes sont en baisse car l'investissement dans le bureau recule, et cela représente le gros des investissements". En **Ile-de-France**, le montant total des investissements en immobilier d'entreprise a atteint 2,9 Mds € au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, en recul de 32 % par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020. Depuis le début de l'année, 8,3 Mds€ ont été investis en Ile de France, soit une chute de 32 % par rapport au même cumul l'an dernier. La crise sanitaire a fragilisé le marché de l'immobilier de bureau. Fin septembre, l'offre placée de bureaux en Ile-de-France avoisinait 4 millions de m<sup>2</sup>, en progression de 21 % par rapport à son niveau il y a un an.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 7/10/21

## > SOCIAL

Pour contrer la **pénurie de main d'œuvre** qui touche notamment les **secteurs de l'industrie et du BTP**, le gouvernement a mis en place un "plan de réduction des tensions de recrutement" qui vise à **renforcer les formations professionnelles** et à mieux **accompagner les chômeurs de longue durée**. La **Banque de France** évalue à 300 000 postes le nombre de postes à pourvoir, tous secteurs confondus. D'après **Pôle Emploi** les difficultés de recrutement s'expliquent principalement par **un nombre de candidatures insuffisantes** (à 77 %) et par **l'inadéquation des compétences au poste** (75 %). En réponse aux besoins d'évolution économique et technologique des entreprises, **le Fonds National pour l'Emploi (FNE)** doit être abondé pour proposer 50 000 formations "longues" de 400 heures en moyenne, avec des parcours de reconversion ou de transition visant l'obtention d'une qualification professionnelle. En complément, 300 000 formations "courtes" (de 40 h en moyenne) seront proposées dans le cadre de parcours de développement des compétences "répondant aux enjeux immédiats de reprise particulièrement ciblés pour les TPE-PME". **La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** sera simplifiée pour faciliter les changements de carrières. Le **dispositif "Transitions collectives"**, lancé mi-janvier 2021 doit également encourager la reconversion professionnelle des salariés dont l'emploi est menacé. "Tout en conservant leur rémunération et leur contrat de travail, les salariés bénéficient d'une formation financée par l'État, dans le but d'accéder à un métier porteur dans le même bassin de vie. L'État prend en charge, tout ou partie, de la rémunération des salariés (y compris les charges sociales légales et conventionnelles) et du coût pédagogique des formations certifiantes d'une durée maximale de 24 mois". Un quart des métiers actuels "présente à la fois une tension de recrutement récurrente et un fort déficit de main-d'œuvre disponible. Il s'agit de métiers de la construction ou de l'industrie dans les deux tiers des cas et, pour la plupart, de métiers techniques ou d'encadrement intermédiaire" souligne le gouvernement. Les obstacles à la formation sont identifiés : "viviers de recrutement restreints à l'échelle d'une seule région, plateaux techniques souvent coûteux, effet de seuil de rentabilité économique difficile à atteindre, niveaux post-bac requis (BTS, DUT)...". Le gouvernement entend y remédier par des "actions ciblées", sans plus de précision. "Dans un premier temps, **une trentaine de métiers de la construction et de l'industrie seront ciblés**", indiquent les services du Premier ministre.

> [www.batiactu.com](http://www.batiactu.com) – 6/10/21

Dans le cadre de **France 2030, 2 Mds € seront consacrés à l'adaptation des formations**. Un **Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) " Compétences et métiers d'avenir "** sera lancé d'ici la fin de cette année. Un jury regroupant universités, entreprises, CFA, centres de formation, organismes de recherche... sélectionnera des offres de formation innovantes, des propositions de nouveaux diplômes et certifications, des démonstrateurs au service des filières stratégiques (nucléaire, hydrogène vert, santé...). Le ministère souhaite ainsi **former 400 000 personnes par an**, les premiers lauréats devant être choisis d'ici un an environ. Le dispositif cible tous les niveaux de qualification ou de formation (initiale ou continue). **Une enveloppe de 500 M€ sera octroyée à l'enseignement supérieur** pour créer des **écoles en intelligence artificielle**.

> [Les Echos – 12/10/21](#) - [www.banquedesterritoires.fr](#) - 13/10/21

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, **les salariés partant à la retraite** qui ont été **exposés à l'amiante, aux rayonnements ionisants, au plomb, aux agents cancérigènes, à certains produits chimiques ou au travail en hauteur** bénéficieront d'**une visite médicale** réalisée par un médecin du travail. Cette visite médicale " sera complétée d'un volet de suivi post-exposition dans le cadre de la loi du 2 août 2021, pour renforcer la prévention en santé au travail, qui entrera en vigueur au 31 mars 2022 ", précise le **ministère du Travail**.

> [Le Figaro - 7/10/21](#) - [www.actu-environnement.com](#) - 8/10/21

## > ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

### EN FRANCE

Très attendus par la filière, **le décret et son arrêté d'application** facilitant le déploiement des installations photovoltaïques sur grandes toitures sont parus au journal Officiel le 8 octobre dernier. Le décret modifie les catégories d'installations éligibles à l'obligation d'achat sur demande, en l'ouvrant aux projets déployés **sur bâtiments, hangars** d'une **puissance inférieure ou égale à 500 kWc** (contre un seuil fixé à 100 kWc jusqu'à présent) et aux **installations sur ombrières**. **L'arrêté tarifaire** précise les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations situées en France métropolitaine. Les installations mises en service avant la date de publication de cet arrêté, ou ayant déjà produit de l'électricité dans le cadre d'un contrat commercial, sont exclues du périmètre de l'arrêté. Respectant une demande de l'Union européenne, l'arrêté prévoit l'impossibilité d'associer le tarif d'achat prévu par l'État à " *un autre soutien public financier* " qu'il provienne " *d'un régime d'aides local, régional, national ou de l'Union européenne* ". A l'occasion du colloque organisé par le **Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)**, le 7 octobre dernier, **Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique** a annoncé le lancement prochain de consultations sur l'extension du système de guichet ouvert à certains projets de **centrales solaires au sol installées sur des terrains en friche**.

▶ Téléchargez le [décret n° 2021-1300 du 6/10/2021](#) et l'[arrêté d'application du 6/10/2021](#) (source : JO du 8/10/2021)

> [AEF – 8/10/21](#) – [Energypresse – 11/10/21](#) - [www.banquedesterritoires.fr](#) – 12/10/21

Le 6 octobre dernier, le **Premier ministre, Jean Castex** a dévoilé les lauréats du **4<sup>ème</sup> Appel À Projets (AAP) " Transports collectifs en site propre "** doté d'**une enveloppe de 900 M€**. 162 projets émanant de 95 collectivités ont été sélectionnés sur l'ensemble du territoire (hormis l'Île-de-France). Ils représentent **25 nouvelles lignes de tramways** (représentant 168 km cumulés), **74 lignes de Bus à Haut Niveau de Service** (BHNS pour 852 km cumulés) et **64 pôles d'échanges multimodaux**. Chaque projet recevra une subvention couvrant 10 % en moyenne des investissements, dont le montant global est estimé à 9,9 Mds €. À elle seule la **Métropole de Lille captera 120 M€**. Le décaissement des fonds s'effectuera au fur et à mesure de l'avancée des projets, au cours des trois prochaines années.

▶ Téléchargez le [dossier de presse pour connaître les projets lauréats](#) (source : <https://www.ecologie.gouv.fr>)

> [www.batiactu.com](#) – [www.banquedesterritoires.fr](#) - 6/10/21

**Enedis** a publié sur son site Internet **l'appel au marché du projet Reflex**, dans deux départements : **les Landes et la Somme**. Ce projet de **smart grid** consiste à **piloter l'effacement de la production de certains producteurs d'électricité renouvelable** en cas de surproduction. En ayant recours aux services de flexibilité, il permettra de raccorder davantage de centrales renouvelables sur chaque poste source, sans avoir à effectuer des travaux d'infrastructures supplémentaires. Plus simplement, le projet Reflex s'apparente à un " *bison futé de l'électricité* " explique **Christophe Cres, Directeur territorial d'Enedis** dans les Landes. " *Sur une autoroute à deux voies, on ne va pas mettre une troisième voie pour un ou deux jours d'embouteillages dans l'année. On va plutôt demander aux conducteurs d'éviter de se déplacer. Le principe de Reflex est un peu le même : quelques heures dans l'année, on va demander à des producteurs photovoltaïques dans les Landes de s'effacer* ". L'expérimentation qui va être lancée devrait permettre de raccorder **200 MWc de puissance supplémentaire sur les deux territoires**, dont 130 MWc dans les Landes. " *Le projet représente le premier gisement de valeur pour la collectivité pour les flexibilités sur le réseau de distribution, avec une économie potentielle pour l'ensemble du projet, de 30 % des coûts, soit 250 M€ d'ici 2035* " explique Enedis. D'ici 2035, la capacité supplémentaire représenterait 7,4 GW.

▶ Pour en savoir plus sur Reflex et accéder aux appels à marché (source : <https://www.enedis.fr/co-construction-flexibilite-locale>)

> [Energypresse – 6/10/21](#)

**La Cour des Comptes** s'alarme de " *l'augmentation significative de l'endettement* " du **gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité, RTE**. Depuis 2012, le niveau d'endettement n'a cessé de progresser. La Cour des comptes souligne que " *la période 2020-2030 pourrait être moins favorable, du fait de l'augmentation prévisible des dépenses liées à la mise en œuvre d'importants projets d'investissements* ". Elle recommande donc à RTE " *d'ajuster* " la politique de distribution de dividendes, en hausse constante depuis 2013 (209 M€ en 2013 à 362 M€ en 2019) et déplore sa politique de rémunération " *inflationniste* ".

> [Energypresse – 15/10/2021](#)

**La filiale française d'Ikea** prévoit d'équiper de points de recharge les parkings de ses 34 magasins et de ses 4 entrepôts. Au total plus de **2 200 points de charge seront installés d'ici 2025**. L'investissement s'élève à 17,5 M€ sur 4 ans. Au total **1 700 points de recharge lente** (7 kW) occuperont 5 % des places de parking des magasins, 300 autres points de charge lente seront à la disposition des salariés de l'enseigne. Enfin, 200 points de recharge rapide (de 24 kW et 50 kW) seront accessibles aux partenaires logistiques.

> [Energypresse – 12/10/21](#)

## EN RÉGIONS

**Hauts-de-France.** Les bureaux lillois d'une entreprise adhérente du SERCE démontrent les bénéfices que peut apporter un **smart building** conçu pour faciliter la vie de ses occupants et exploitants. Réserver une place de parking ou une salle, ouvrir une porte, fermer les volets, régler l'éclairage... le bâtiment est entièrement piloté, sur place comme à distance via une application dédiée disponible sur smartphone ou sur ordinateur. **Premier immeuble certifié " Ready to service " (R2S) de niveau trois étoiles** en France, des automatismes lui permettent par exemple d'adapter l'éclairage selon la luminosité extérieure, de déclencher la fermeture des stores en cas de forte hausse des températures. **Plus de 2 700 données sont collectées** par différents capteurs (présence, lumière, météo...) pour permettre d'optimiser très finement les consommations. " *En incluant les équipements électriques, nous consommons 47,2 kWh/m<sup>2</sup>.an, soit quatre fois moins que le bâtiment jumeau voisin. En été, 80 % de la consommation vient des prises électriques* ", constate **Eugénie Guilpain, Manager énergie du bâtiment**. De nombreuses entreprises sont intéressées par le concept de smart building : plus de 450 visites ont été organisées. Facile à utiliser et à dupliquer, l'application de pilotage du bâtiment a d'ores et déjà été déployée dans plusieurs autres bâtiments tertiaires.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 01/10/21

## EN EUROPE

**Le groupe ArcelorMittal** a obtenu **un prêt de 280 M€ de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)**. Il servira à financer les programmes de R&D qu'il mène en Europe (France, Belgique, Luxembourg et Espagne) dans le domaine de la **décarbonation de ses activités sidérurgiques** d'ici 2023. Le groupe s'est engagé à **réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 35 % d'ici 2030 en Europe**.

> [Enerpresse](#) – 6/10/21

**Autriche.** Le gouvernement prévoit d'instaurer **une taxe carbone mi-2022**. Fixée à 30 € / tonne de CO<sub>2</sub>, son montant sera rehaussé pour atteindre 55 €/tonne d'ici 2025. En compensation de ce surcoût, les contribuables se verront attribuer **un " bonus climat "**, différencié selon qu'ils habitent en milieu urbain ou rural. Le bonus s'élèvera à 200 €/an pour les résidents de zones rurales, plus dépendants de la voiture, et à 100 €/an pour les citoyens.

> [Enerpresse](#) – 7/10/21

**Suisse. Le groupe ABB** a présenté **Terra 360, un système de recharge ultra rapide** pour les véhicules électriques. D'une capacité maximale de 360 kW, il peut recharger 4 véhicules en simultané. **La recharge complète s'effectue en 15 minutes au plus**, et il offre **une autonomie de 100 km en 3 minutes**. Le dispositif sera disponible en Europe dès la fin de l'année, puis sera distribué l'an prochain aux États-Unis, en Amérique latine et en Asie.

> [Enerpresse](#) – 6/10/21

**Ljubljana (Slovénie).** Le premier **projet de compromis de texte portant sur les infrastructures pour carburants alternatifs** a été présenté au **Conseil de l'Union européenne** pour être discuté le 12 octobre. Si la présidence slovène a maintenu le principe d'une distance maximale à respecter entre les parcs de recharge publics jalonnant le réseau transeuropéen, celle-ci est désormais fixée à 100 km (au lieu de 60 km prévu initialement). Les obligations relatives à la puissance de recharge proposée dans les stations seraient repoussées d'un an, au 31 décembre 2026. La Commission européenne a proposé que pour chaque parc de recharge, la puissance fournie atteigne au moins 300 kW, avec a minima une station de recharge d'une puissance de 150 kW. Le projet de texte proposé au Conseil de l'Union européenne prévoit d'**abaisser les exigences de puissance pour les seuls véhicules lourds**. Il préconise une puissance minimale d'au moins 700 kW fin 2026, alors que la proposition de la Commission européenne ciblait 1 400 kW fin 2025. D'ici 2030, la puissance minimale exigée pour chaque parc de recharge serait ramenée à 1 400 kW au lieu de 3 500 kW. Pour les avions, l'obligation faite aux aéroports de fournir de l'électricité aux avions en stationnement est maintenue dans le compromis mais différée dans le temps.

> [Contexte](#) – 7/10/21

## > Nomination

**Stanislas Lacroix**, succède à François Frisquet à la **présidence d'UNICLIMA**, syndicat professionnel des industries thermiques, aéronautiques et frigorifiques pour un mandat de trois ans.

> [www.environnement-magazine.fr](http://www.environnement-magazine.fr) – 5/10/21